LA TÉLÉ GESTION

MISE EN PLACE DE LA TÉLÉGESTION AU SEIN DU SERVICE D'AIDE À DOMICILE

Ville de Neuilly-Plaisance

LA TÉLÉGESTION, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le service d'aide à domicile de la ville de Neuilly-Plaisance se modernise avec le déploiement d'un système informatique, appelé télégestion.

Il s'agit d'un outil qui vise à **améliorer la transmission des données** de manière dématérialisée afin de **se dispenser au maximum d'utiliser du papier**, permettant ainsi de devenir un acteur des défis environnementaux majeurs à relever.

LES AVANTAGES DE LA TÉLÉGESTION

- Instaurer une **meilleure communication et gestion administrative** grâce à la simplification des rapports entre le bénéficiaire, l'aide à domicile et le bureau du service d'aide à domicile.

- **Faciliter la validation** des interventions **de façon automatisée** pour effectuer la facturation, la gestion de planning, la paie des salariés etc. C'est une garantie pour la continuité du service et la fluidité d'informations.

- Plus de feuilles d'intervention à signer à chaque passage de l'intervenante.

PROCÉDURE DE FONCTIONNEMENT

L'aide à domicile est équipée d'un smartphone professionnel qui lui permet de scanner au début et à la fin de chaque intervention, un **badge nominatif**.
Celui-ci est **apposé au domicile du bénéficiaire en première de couverture du cahier de liaison**.

Aucune connexion internet nécessaire, donc aucune onde supplémentaire !

Le badgeage permet à l'aide à domicile de pointer sa présence et de **justifier le temps de l'intervention**, anciennement réalisé avec une feuille de présence. Ainsi, le bénéficiaire n'aura plus à signer de feuille de présence, ce qui facilitera son quotidien lors des passages de son aide à domicile.

De surcroît, la télégestion apporte un dispositif sécurisé regroupant l'ensemble des informations utiles pour la réalisation de la prestation à savoir : le planning, les coordonnées et la fiche mission.

Le service administratif pourra accroître sa réactivité pour le suivi en temps réel des interventions, notamment en cas de retard ou de modification de planning. Il pourra prévenir le bénéficiaire et engager plus rapidement les actions nécessaires. L'intérêt est d'harmoniser les pratiques professionnelles et d'optimiser les conditions de travail.

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS CE CHANGEMENT NUMÉRIQUE

Nous sommes à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

N'hésitez pas à nous contacter

SERVICE D'AIDE À DOMICILE

33 rue du Général Leclerc

01 43 00 27 89

aideadomicile@mairie-neuillyplaisance.com
ccas@mairie-neuillyplaisance.com